



Procès-verbal de l'assemblée communale du 09.05.2022

(Le procès-verbal de cette assemblée est enregistré sur la disquette du 09.05.2022 et fait partie intégrante du présent procès-verbal. Le texte sera supprimé après approbation de ce procès-verbal par l'assemblée communale.)

Début	20.00 heures
Présidence	Madame Josiane Zeyer
Electeurs présents	47
Majorité absolue	24
Scrutateurs	Monsieur Thomas Meszaros Monsieur Ludwig Wieland

A 20.00 h, la présidente de la commune accueille les électeurs/trices à la troisième assemblée communale ordinaire de la législature 2021 - 2026.

Aucune objection n'est soulevée à l'encontre de la convocation à l'assemblée et de l'ordre du jour. La présidente de la commune informe toutefois que le point 3 de l'ordre du jour "Achat d'une parcelle de forêt dans la commune de Courgevaux" a dû être supprimé, car le propriétaire a retiré son offre d'achat. La parcelle de forêt reste donc en possession de la famille. Le conseil communal n'a cependant reçu cette information que la semaine dernière.

La presse est représentée par Monsieur Urs Hänni (Freiburger Nachrichten et Murtenbieter).

Les excuses pour absence ne seront plus lues à l'assemblée communale; toutefois, elles figureront dans le procès-verbal.

Se sont excusés Monsieur le vice-syndic Claude Lerf et Madame Sonja Lerf, Monsieur et Madame Anton et Marietta Henninger, Monsieur et Madame Walter et Doris Siegenthaler, Monsieur et Madame André et Hildegard Chevallier, Monsieur et Madame Fredy et Edith Bissegger, Monsieur et Madame Emil et Ilse Gerzner, Mamade Anne-Marie Gafner-Knopf, Madame Petra Reber, Madame Therese Speich, Madame Stefanie Zeyer, Monsieur Kurt Grüning, Monsieur Oliver Knopf, Monsieur Daniel Zeyer, Monsieur Nick Zeyer, ainsi que Monsieur Silvan Rügsegger.

Messieurs Thomas Meszaros et Ludwig Wieland sont élus scrutateurs.

Aucune objection n'est soulevée contre l'enregistrement du procès-verbal sur bande magnétique

La présidente de la commune demande aux personnes présentes de s'exprimer clairement et distinctement lorsqu'elles prennent la parole.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 13.12.2021

Le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 13.12.2021 est approuvé à l'unanimité.

2. Demande de crédit

2.1. Rénovation de la conduite d'eau „Chemin des Grèves“

La présidente de la commune informe que cette demande de crédit a fait l'objet d'une information détaillée dans le bulletin d'information.

La demande de crédit de CHF 30'110.10 pour la rénovation de la conduite d'eau „Chemin des Grèves“ est approuvée à l'unanimité.

3. Comptes 2021

5.1. Rapport du conseil communal

Le conseiller communal Andreas Spring, informe sur les comptes 2021 à l'aide d'une présentation Powerpoint. Ceux-ci ont été publiés en détail sur le site Internet et le résumé dans le bulletin d'information. Il remercie tout d'abord l'administratrice des finances pour son travail professionnel lors de l'introduction du MCH2.

Le résumé du compte de résultats se présente comme suit :

Aperçu du compte de résultat

En 2021, le budget général peut être présenté avec un excédent total de CHF 119'717. Le budget général est positif avec CHF 97'816. Les financements spéciaux financés par les taxes (eau, eaux usées, déchets) devraient être équilibrés et les excédents ou les pertes sont soit versés soit prélevés en fin d'année. CHF 21'900 ont été encaissés en moins que prévu. Cela n'est toutefois pas dramatique. L'évolution financière sera à nouveau examinée l'année prochaine. Si le résultat devait toutefois rester négatif au cours des prochaines années, il faudrait discuter d'une augmentation des taxes.

Compte de résultat échelonné

Le conseiller communal Andreas Spring, cite les charges et les produits d'exploitation, c'est-à-dire ce que la commune réalise dans le cadre de ses activités opérationnelles. A long terme, le résultat devrait être positif. Des financements (revenus locatifs des immeubles par rapport aux charges financières) résultent un rendement financier avec un résultat positif de CHF 196'916. Il en résulte un résultat opérationnel de CHF 64'375.96 La réserve de réévaluation, qui consiste en la réévaluation du patrimoine financier et administratif, est considérée comme produit extraordinaire. Une nouvelle évaluation a dû être effectuée dans le cadre de la MCH2. L'évaluation du patrimoine administratif (immeubles du patrimoine administratif) et de l'actif immobilisé (conduites) représentait une valeur massivement plus élevée que celle financée. Cette réévaluation a permis de créer une réserve de réévaluation qui peut être créditée au compte de résultat sur les 10 prochaines années, à savoir un montant de CHF 162'192.40.

Écarts marquants par rapport au budget 2021 ou aux comptes 2020

Plus de travaux de maintenance ont été réalisés que prévu au budget, par exemple à la station de pompage "Grèves". Les autres investissements non activables constituent un autre écart. Depuis cette année, il existe une limite d'activation pour les investissements. Tous les investissements qui ne dépassent pas CHF 20'000.00 ne sont pas inscrits au bilan et sont directement amortis la même année. Cela concerne le banc près du tilleul pour CHF 14'827.00, l'assainissement des lucarnes de la grande salle Chatoney pour CHF 17'500.00, ainsi que les honoraires de consultation externes pour CHF 10'686.50 (relevé des herbes et plantes dans le lac de Morat) pour l'autorisation de faucher l'herbe du lac.

Investissements 2021

Les investissements „sont restés limités". Heureusement, la commune a reçu des remboursements de l'HFR et du centre de pompiers. Il s'en dégage un résultat net d'investissement de CHF 33'905.10, au lieu des CHF 158'300.00 prévus au budget.

Compte de résultat

Tous les investissements devraient être financés par des fonds propres. La commune dispose d'une réserve financière confortable de fonds propres. Le degré d'autofinancement est de 425 %. A long terme, il devrait se situer entre 98 et 102 %.

Bilan au 31.12.2021

Le bilan présente une augmentation du patrimoine financier et il y a un peu plus de liquidités disponibles. Le conseiller communal Andreas Spring mentionne que le bilan est „tout à fait sain" et que la commune dispose d'une réserve financière de fonds propres très confortable. La fortune par habitant s'élève à CHF 9'906.00.

Une électricienne remarque une augmentation des créances d'environ CHF 100'000.00 par rapport à l'année précédente. Elle souhaite en connaître la raison.

Le conseiller communal Andreas Spring répond qu'il ne peut pas répondre en détail, mais qu'il s'agit de créances que la commune a envers le canton et les associations.

Un électeur désire savoir dans quelle mesure le résultat annuel (profit) influence la péréquation financière de la commune.

Le conseiller communal Andreas Spring répond que le résultat ne modifie pas la péréquation financière de la commune. Il s'agit uniquement de l'indice du potentiel fiscal, qui est influencé par les recettes fiscales. Plus les recettes fiscales sont importantes, plus l'indice de potentiel fiscal d'une commune est élevé, respectivement plus les montants à verser au canton sont élevés. Le montant total des recettes fiscales est indiqué dans les comptes, à savoir environ CHF 1'716'130.95.

5.2. Rapport de la Commission financière

Le président de la Commission financière, Monsieur Patrick Demierre, donne lecture du rapport de la Commission financière sur les comptes annuels 2021.

La commission des finances a examiné les comptes annuels 2021 le 31.03.2022, en présence de Monsieur Riedo (réviseur Axalta Revisions AG), Madame Josiane Zeyer (présidente de la commune), Monsieur Andreas Spring (conseiller communal) et Madame Annemarie Roth (administratrice des finances). Toutes les questions en suspens ont reçu réponse. Avec le nouveau système comptable MCH2, un rapport très détaillé sur les comptes annuels 2021 est désormais disponible. Il contient toutes les informations financières sur la situation financière de la commune. L'essentiel a déjà été présenté par le conseiller communal Andreas Spring. L'organe de révision recommande d'approuver les comptes annuels 2021. Il recommande également de mettre en place un système de contrôle interne (SCI) conformément à la loi cantonale sur les finances. La Commission financière saluerait également la saisie d'un système de contrôle interne (SCI).

La Commission financière recommande à l'assemblée communale d'approuver les comptes annuels 2021, sur la base des résultats de l'audit.

5.3. Approbation des comptes 2021

Les comptes annuels 2021 sont **approuvés à l'unanimité** avec 5 abstentions du conseil communal (art. 18, al. 3 de la loi sur les communes LCo).

4. Divers

La présidente de la commune informe que Monsieur Claude Lerf, conseiller communal, ne peut malheureusement pas assister à l'assemblée pour cause de maladie.

La présidente de la commune informe que du 16 au 18.05.2022, la «Rue de l'Hôpital» sera fermée à la hauteur du numéro 56. Une déviation sera signalée.

Le conseiller communal Peter Kopp informe, concernant l'éclairage public dans la commune, qu'en avril 2022, 46 des 118 lampes publiques seront équipées de LED, après consultation d'IB-Murten. D'autres lampes LED ont été commandées. À partir d'août 2022, environ 50 % des lampes publiques seront équipées de LED.

Le conseiller communal Daniel Conca informe de la situation actuelle au cimetière. Il y a encore suffisamment de place pour les tombes. Cependant, il n'y a pratiquement plus de place pour les tombes communes. C'est pourquoi un groupe de travail a été constitué avec Monsieur Daniel Conca (conseiller communal), Monsieur Andreas Hess (curé), Monsieur Silvan Rügsegger (jardinier du cimetière) et Monsieur Daniel Hänni (entreprise de pompes funèbres). Ce groupe de travail a examiné les possibilités existantes. Les tombes communes existantes sont maintenues. D'autres tombes communes sont prévues à côté. Le conseiller communal Daniel Conca présentera différentes variantes lors de la prochaine assemblée communale.

Le conseiller communal Andreas Spring informe sur le thème «Place de jeux pour enfants Chatoney». La place de jeux actuelle n'est plus en bon état et un crédit de CHF 20'000.00 avait été initialement prévu pour sa réfection. Les travaux ont dû être reportés car la Protection de la population et la protection civile n'ont pas pu mettre de capacités à disposition suite à Corona. A l'initiative de Madame Sarah Wieland et de Madame Mariangela Leuenberger, un «groupe d'intérêt pour la place de jeux de Chatoney» a été constitué avec plusieurs mères de famille. En raison de l'urgence, le conseil communal a décidé de faire réaliser les travaux cette année. Le groupe d'intérêt a déposé un dossier auprès du conseil communal pour la construction d'une nouvelle place de jeux, qui a été approuvé par le conseil communal. Les travaux seront réalisés au cours de la semaine 27/28. Les fondations seront réalisées par l'entreprise Garden Style GmbH. Les «sympathisants» ont également accepté de participer aux travaux sur une base volontaire. L'inauguration devrait avoir lieu avant les vacances d'été, dans l'intérêt des enfants également.

Le conseiller communal Andreas Spring mentionne que le financement est bien évidemment source de préoccupation. Initialement, un crédit de CHF 20'000.00 avait été prévu pour en 2020. Les coûts des équipements de jeux s'élèvent à CHF 39'000.00, auxquels s'ajoutent des coûts d'environ CHF 6'000.00 à CHF 7'000.00 pour d'autres matériaux comme le béton, les vis, etc. Le conseil communal a décidé d'augmenter le montant à CHF 30'000.00. Des donateurs sont recherchés pour la différence d'environ CHF 16'000.00. Des donateurs qui avaient également fait des dons lors du financement de «l'ancienne place de jeux» ont été contactés. La plupart des donateurs de l'époque ont réitéré leur soutien financier. Le conseiller communal Andreas Spring ajoute que des donateurs sont encore recherchés et il en appelle aux personnes présentes à faire un don.

Les donateurs seront tous mentionnés sur une plaque de remerciements qui sera apposée près de la place de jeux.

Des «donateurs en or» ont également pu être trouvés pour un montant de CHF 2'500.00.

Un électeur demande où il doit s'adresser s'il veut collaborer.

Le conseiller communal Daniel Conca répond qu'il est la personne de contact.

Un électeur demande combien d'enfants utilisent actuellement la place de jeux dans la commune.

Le conseiller communal Daniel Conca répond qu'il y a environ 15 à 20 enfants.

Un électeur demande quelle est la situation actuelle concernant la «révision du plan d'aménagement local». Lors de la dernière assemblée communale, il a été annoncé qu'une réunion d'information à ce sujet se tiendrait au printemps 2022.

La présidente de la commune répond que c'est effectivement ce qui a été communiqué. Entre-temps, la date a dû être repoussée jusqu'aux vacances d'été. Il est même fort probable que ce soit après. La population sera toutefois invitée à cette séance d'information.

Le conseiller communal Daniel Conca ajoute que la commune a malheureusement reçu des informations négatives du canton, ce qui retarde le projet. Les planificateurs s'emploient toutefois à rechercher une solution.

Par ailleurs, la commune est fortement impliquée dans le projet «Alte Saatzucht». Il est prévu d'y construire 40 à 50 logements. Le projet est élaboré en collaboration avec l'investisseur dans le cadre d'une procédure - atelier. Différentes variantes seront examinées, qui seront ensuite évaluées par un jury. La révision du plan d'aménagement local devrait permettre de densifier le plus possible la zone grâce à un taux d'occupation plus élevé.

Dans ce contexte, des échanges fréquents ont également lieu avec les propriétaires du Vieux Manoir.

Le même électeur a constaté que les comptes annuels 2021 présentaient un excédent d'investissements de CHF 110'000,00. Il propose d'utiliser ce montant pour la construction d'un trottoir à la rue de Lausanne.

La présidente de la commune répond que la construction d'un nouveau trottoir dépend de la révision du plan d'aménagement local.

Un électeur remarque que l'hôtel Le Vieux Manoir est toujours fermé. Il souhaite savoir s'il y a de nouvelles informations à ce sujet et s'il est possible d'y héberger éventuellement des réfugiés ukrainiens.

La présidente de la commune répond que le conseil communal est en contact avec les propriétaires de l'hôtel. Ceux-ci sont actuellement toujours à la recherche d'une solution satisfaisante.

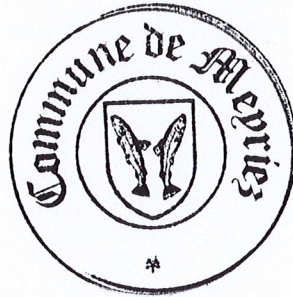
Le préfet a fait une demande au nom du canton pour des logements libres dans la commune. Le contact avec Le Vieux Manoir lui a été transmis. La commune n'a cependant aucune influence sur ce dossier.

Le conseiller communal Daniel Conca ajoute que le conseil communal a connaissance des projets du Vieux Manoir. Cependant, les propriétaires ne savent pas pour l'instant quel projet est envisageable.

Etant donné que les biens immobiliers se trouvent dans la zone centrale, il serait déjà possible de construire. Il a toutefois été convenu d'attendre la révision du plan d'aménagement local. Le conseil communal s'efforce de maintenir une utilisation publique (restauration, hôtel).

La présidente de la commune remercie ses collègues du conseil communal, la caissière communale et le secrétaire communal pour leur travail. Elle remercie les membres des commissions et les personnes présentes pour leur participation à cette assemblée communale, leur souhaite une bonne santé et clôt l'assemblée à 20.40h.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE MEYRIEZ



La présidente de commune:
J. Zeyer

Le secrétaire:
E. Speich

A l'issue de l'assemblée, les personnes présentes sont conviées à un apéritif.